Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260522-2026_54-DE

DÉLIB. 2026-54

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2026

Date de convocation
13.05.2026

Date d'affichage
13.05.2026

Nombre de conseillers

En exercice	19
Présents	18
Votants	19

L'an deux mille vingt-six
le vendredi 22 mai à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents :
M. Alain SAPIN - Mme Aurélie LE PENNEC M. Matthieu BATHEDOU - Mme Margaux LE FEVRE - M. Yann DASPREMONT - M. Jacques BROUDER - Mme Monique LE VOGUER Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick THOMAS - Mme Sylvie TRILLOT - M. Gilles HENAFF - Mme Pascale PENVEN - Mme Gwenaëlle BRIGOT - M. Luis FERNANDES
M. Gwendal BESSON SCARABIN - M. Steeve PADIOLEAU
Mme Patricia MARTIN - M. Philippe MAUPIN

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Absents représentés :
M. Dominique PRIGENT représenté par M Alain SAPIN

Madame Pascale PENVEN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Location de la Salle « Armor Argoat »

Afin de répondre aux différentes demandes de réservation de la salle « Armor Argoat » pour des demi-journée, notamment pour les déjeuners entre amis et/ou familles. Nous proposons de prendre une délibération en complétude de celle prise l'année dernière récapitulant la révision des tarifs communaux pour l'année 2026.

La délibération 2025-59 indique la location de la salle « Armor Argoat », à la journée, au prix de 550 € aux particuliers et 650 € aux professionnels.

Il est proposé d'ajouter (en plus de la location à la journée) la location de la salle Armor Argoat à la demi-journée au tarif de 300 € (particuliers et professionnels)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260522-2026_54-DE

Demi-journée Matin 08h-14h

Demi-journée après-midi 12h-18h

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

- ***VALIDER*** *la location de la salle « Armor Argoat » à la demi-journée selon les précisions mentionnées ci-dessus.*

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

MAIRIE DE LANVOLLON 22290

La secrétaire de séance
Mme Pascale PENVEN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 MAI 2026